



Délibération

du Bureau syndical

Séance du 05 mai 2023

Autoconsommation collective,
proposition de faire un groupe de travail

Nombre de membres en exercice	: 14
Nombre de membres présents	: 12
Nombre de pouvoirs	: 1
Nombre de votants	: 13

Le cinq mai deux mille vingt-trois, à dix heures, le bureau du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère, convoqué le vingt-sept avril deux mille vingt-trois s'est réuni à QUIMPER au siège du SDEF, sous la présidence de M. Antoine COROLLEUR, Président du syndicat.

Étaient présents :

Secteur d'ABERS/IROISE :

- Antoine COROLLEUR (Plourin), reçu pouvoir de François HAMON
- Roger TALARMAIN (Plouguin)

Secteur du CAP-SIZUN :

- René SOUBEN (Mahalon)

Secteur du CENTRE :

- Pierrot BELLEGUIC (Kergloff)

Secteur de CROZON-CHATEAULIN :

- Xavier BOREL (Le Faou)

Secteur de LANDERNEAU-LESNEVEN :

- Jean-Yves QUERE (Ploudaniel)

Secteur du PAYS BIGOUDEN :

- Stéphane LE DOARE (Pont-l'Abbé)

Secteur de QUIMPER :

- Thomas FEREC (Briec)
- Hervé HERRY (Ergué-Gabéric)

Secteur de QUIMPERLE/CONCARNEAU :

- Jacques RANNOU (Rospenden)
- Marie-José TOULLEC (Bannalec)

Collège des EPCI :

- Pascal KERBOUL (Communauté de Lesneven Côte des Légendes)

▪ **Services du SDEF :** Jacques MONFORT, Directeur, Emmanuel QUERE, Directeur adjoint, Christian HENAFF, Responsable du pôle administratif et comptable et Morgane BOULIERE, Responsable du pôle juridique

➤ **Excusés :** François HAMON, Marie-Claire HENAFF

Est élu secrétaire de séance : Pierrot BELLEGUIC

Autoconsommation collective, proposition de faire un groupe de travail

Délibération du Bureau n° B2023-018

Le Président propose à Jacques MONFORT, Directeur, de présenter ce dossier.

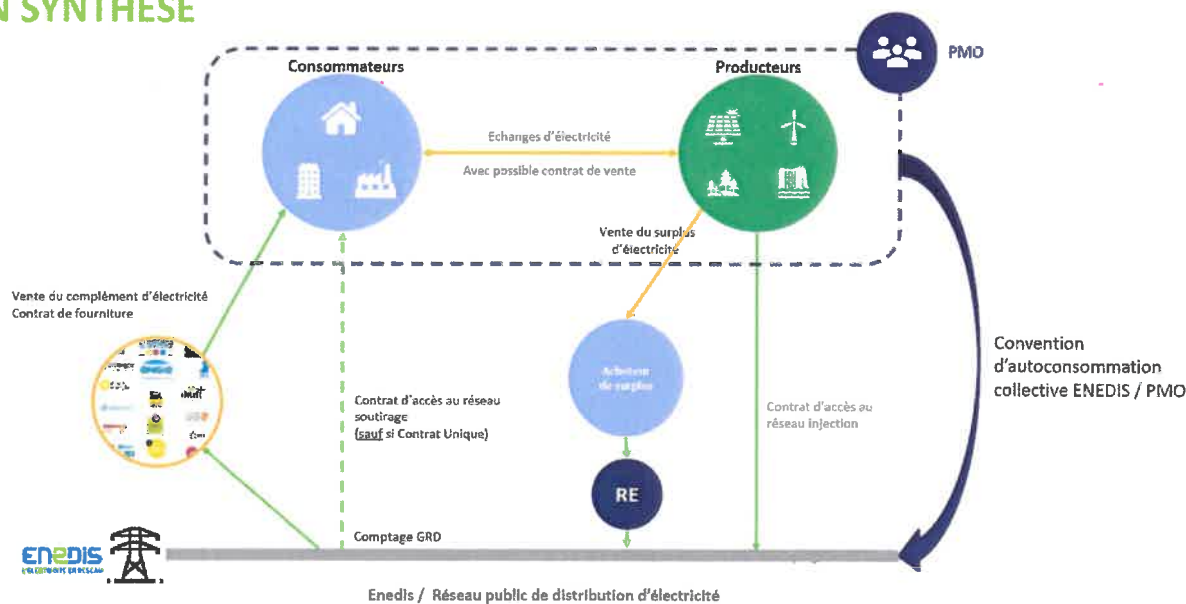
La production d'électricité issue de centrales photovoltaïques peut être vendue selon quatre types de contrats :

- vente totale : la production est vendue à un acheteur obligé à un tarif fixé,
- autoconsommation individuelle avec vente du surplus : la production est autoconsommée sur place (au niveau du PDL), le surplus est vendu à un acheteur obligé,
- PPA: la production est vendue à un tiers via un contrat de gré à gré,
- autoconsommation collective : la production est autoconsommée par les membres participant à l'opération. Le surplus peut être vendu dans le cadre d'un PPA ou d'un contrat d'achat.

Pour mettre en œuvre l'autoconsommation collective il est nécessaire :

- De remplir des conditions :
 - o Les points de soutirage et d'injection des participants les plus éloignés doivent être distants de 2 km au maximum ;
 - o La puissance cumulée des installations de production participant à l'opération ne doit pas dépasser 3 MW ;
 - o Les participants doivent être raccordés sur le réseau public de distribution basse tension.
- De définir une clé de répartition : la production est répartie entre les participants suivant une clé de répartition fixe ou évolutive. Hypothèse de répartition au prorata de la consommation annuelle.
- De désigner une PMO : Personne Morale Organisatrice lie les participants et a pour mission principale de définir la clé de répartition, de gérer les entrées-sorties, de faire le lien avec Enedis.

EN SYNTHÈSE



Le rôle de la PMO est de :

- ⇒ Garantir le bon fonctionnement de l'opération en tant que tiers de confiance pour les participants. A ce titre, les acteurs du projet se définissent des règles de fonctionnement et des modalités d'échange de l'énergie. La PMO est garante du respect de ce cadre.
- ⇒ Signer la convention d'autoconsommation collective avec le GRD.
- ⇒ Transmettre les clés de répartition au GRD.
- ⇒ Recevoir chaque mois les données de production, consommation, autoconsommation et surplus de la part du GRD.
- ⇒ Fournir aux producteurs les données nécessaires à la facturation mensuelle.
- ⇒ Communiquer au GRD les entrées-sorties de l'opération.

Le SDEF propose de se constituer en PMO mutualisée sur le département du Finistère.

Le Bureau est favorable à cette constitution, une délibération sera présentée au Comité syndical.

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité décide :

- la création d'un groupe de travail composé de : Antoine COROLLEUR, Thomas FEREC, Stéphane LE DOARE, Roger TALARMAIN, Pascal KERBOUL, Pierrot BELLEGUIC, Hervé HERRY et René SOUBEN.

Le 02 octobre 2023

**Le Président du SDEF
Antoine COROLLEUR**



**Le secrétaire de séance
Pierrot BELLEGUIC**

